



Demander un logement social : 6 étapes pour déposer et suivre votre demande

1 Vous déposez votre demande.

- Le plus simple et le plus rapide : en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr/
- Ou dans un guichet logement en mairie.
- Ou en agence 3F (adresses et horaires sur www.groupe3f.fr).

BON À SAVOIR

Quel que soit le canal de votre demande, elle sera accessible à 3F et à tous les autres bailleurs sociaux.

2 Vous recevez une attestation d'enregistrement.

Conservez précieusement le numéro et la date.

Car ils vous permettront :

- D'accéder à votre demande et de la modifier à tout moment.
- De renouveler votre demande tous les ans, avant sa fin de validité.
- De lancer d'éventuels recours.

BON À SAVOIR

Votre demande est valable auprès de toutes les sociétés HLM, dont 3F. Elles peuvent toutes vous proposer un logement.

3 Vous visitez le logement que 3F vous propose.

Si un logement de 3F correspondant à vos besoins et à votre situation est disponible, et selon l'ancienneté et la priorité de votre demande, 3F vous propose de le visiter.

À la suite de la visite, vous pouvez :

- Accepter que votre dossier soit présenté en commission d'attribution (voir étapes 4 et 5).
- Refuser le logement en expliquant pourquoi. Votre demande de logement reste alors valable.

4 Vous complétez votre dossier avec toutes les pièces justificatives.

- Grâce à ces éléments 3F pourra présenter votre dossier à la commission d'attribution des logements.

BON À SAVOIR

Attention ! La commission n'attribuera pas de logement si le dossier est incomplet.

5 3F examine votre dossier en commission d'attribution.

- La commission se compose de représentants des locataires, de 3F et d'élus locaux.
- Elle examine au moins 3 dossiers pour chaque logement.
- Elle choisit en fonction de votre situation, de vos ressources et de la composition de votre foyer.

6 3F vous adresse un courrier d'attribution ou de refus.

- Si 3F vous attribue le logement, vous pouvez prendre rendez-vous pour signer le bail, faire l'état des lieux et emménager.
- Si votre dossier a été refusé, 3F vous explique pourquoi. Votre demande reste alors valable, en attendant que 3F ou une autre société HLM vous propose un autre logement.



Plus d'informations sur

www.demande-logement-social.gouv.fr

3F Normandie 
Groupe ActionLogement